



Département BATII

Arrêté n° 2026-02

Arrêté relatif à la délégation des personnes qualifiées et des autres personnes du jury de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Piscine métropolitaine du Sud-Ouest à Bouaye

Arrêté

La Présidente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2172-2 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R. 2172-2 et R. 2162-15 à R. 2162-26,

Vu la délibération n°2025-095 du Conseil métropolitain des 26 et 27 juin 2025 autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine métropolitaine du Sud-Ouest à Bouaye et constituant une commission d'appel d'offre ad hoc tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu la délibération n°2025-252 du Conseil métropolitain des 11 et 12 décembre 2025 faisant évoluer la composition de la commission d'appel d'offre ad hoc tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis.

Vu l'arrêté 2025-56 du 19/08/2025, portant délégation à Bertrand AFFILÉ, 1ER Vice-Président(e) en charge des stratégies de mobilité et des déplacements, de la présidence du jury de concours relatif à la construction de la piscine métropolitaine du Sud-Ouest à Bouaye

Considérant qu'il y a lieu de désigner des personnes dont la qualification ou l'expérience correspond à celle exigée des candidats, ainsi que des personnes ou représentants d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation,

Arrête

Article 1.

Sont désignées comme membres du jury du concours relatif à **la construction de la piscine métropolitaine du Sud-Ouest à Bouaye**, les personnes suivantes :

Personne qualifiée
Hélène BARTCZAK, Architecte, CAUE
Marine DE LA GUERRANDE, Architecte, THINK TANK Architecture
Christophe MONIE, Ingénieur, EDEIS
Arnaud BOUËT, Architecte, Agence BVL
Laurent FEINTE, Architecte, CROAPL

Personne ou représentant d'institution/d'entité dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet de la consultation.

Lise TIZON - responsable service patrimoine Direction des sports de Rennes
Freddy HERVOCHON, maire de BOUAYE
Jean-Claude LEMASSON, Vice-président
Pascal PRAS, Vice-Président

Article 2.

Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté.

13 JAN. 2026
Fait à Nantes, le

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Bertrand AFFILÉ



mis en ligne le :

13 JAN. 2026